



Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 28.09.2017 à Louvain

Présents : J.L. Dessart, J.F. Hannosset, P. Garcia, P. Moons, L. Panis, F. Soetaert, T. Pierloot, D. Verhofstadt, W. Vos.

Excusé : B. Danhieux, F. Lievens, T. Marique

1. Approbation du PV de la réunion du 22.06.2017

- Point 5 : P. Moons estime qu'il sera très difficile de faire disputer des rencontres durant la semaine tenant compte du statut des joueurs et des arbitres.
Point 11 : Suite à l'avis de la Commission Technique, le C.E.P. confirme que les finales URBH U18 devront se jouer avec un ballon taille 3 et usage de colle autorisé. P. Garcia communique que la L.F.H. a également accordé une dérogation pour que les compétitions U18 se disputent dans les mêmes conditions.
- Le P.V. est approuvé

2. Trésorerie

- La situation financière au 13.09.17 a été transmise aux administrateurs avec la convocation. Les ventes de tickets lors des organisations et les rentrées sponsoring sont insuffisantes.
- Dès qu'il aura confirmé son accord, P. Chapaux sera désigné au poste de trésorier URBH avec effet immédiat.
- F. Soetaert souhaite qu'une réunion puisse être programmée dès que possible avec le nouveau trésorier afin de travailler sur une prévision de budget 2018.
- Le président fait état de sa visite à Bâle au siège de l'IHF et de sa rencontre avec le président Hassan Moustafa. Cette rencontre a engendré une promesse d'intervention financière de l'IHF pour l'organisation du tournoi M20 de fin décembre et pour l'organisation du séminaire pour entraîneurs du 17.12.17. Du matériel sportif pourrait également être livré.

3. Euro 2022

- P. Moons a participé le 12.09.17 à une réunion du C.A. L.F.H.
La ville d'Anvers devrait faire connaître sa position définitive le 06.10.17.
Une réunion s'est déroulée à Madrid le 21.09.17 et le président se déclare très satisfait de l'esprit coopératif des représentants des fédérations espagnole et française. Il apprécie également le grand professionnalisme de la société Keneo.
Un problème subsiste pour la Lotto Arena par rapport aux exigences de l'EHF. L'Espagne est plus ou moins dans le même cas pour la ville de Leon.
La V.H.V. marque son accord par rapport à cette candidature.
Le CA de la LFH a rendu un avis positif pour le projet aux conditions suivantes :
 - bien que Keneo et la ville d'Anvers auraient "avalisé" le plan financier établi, il demande que celui-ci soit validé par un expert ;
 - il demande également que des organes de suivi et de contrôle (finances, juridique, marketing, opérationnel) composés de personnes ayant une expertise reconnue dans ces matières soient installés pour l'accompagnement du projet. Nous pensons savoir que cela est déjà prévu;
 - la souscription d'une assurance RC pour les administrateurs de l'URBH. Ethias propose ce type de contrat avec des couvertures de 250.000 et 500.000 euros pour une prime raisonnable;
 - la confirmation que, dans le cas où la LFH devrait intervenir pour combler un déficit à l'issue de l'organisation, l'intervention de chacune des ligues serait fixée au prorata du nombre d'affiliés au 31/12, soit plus ou moins 2/3 pour la VHV et 1/3 pour la LFH. Cette règle devrait d'ailleurs peut-être être confirmée lors de la prochaine AG URBH;Il serait aussi utile de se poser la question de l'intérêt de souscrire à une assurance "annulation" ou "pertes".
- Suite à la demande du président, les administrateurs présents confirment leur accord concernant cette candidature ; J.F. Hannosset rappelant la nécessité de contracter une assurance RC pour les administrateurs URBH.
- P. Moons rappelle qu'il s'agira de mettre en place un comité d'organisation et d'en désigner son président.

4. Projet Licence club

- Lors de deux réunions, J.L. Dessart et B. Danhieux ont rencontré les clubs concernés. J.L. Dessart remet en séance un document de synthèse.
J.L. Dessart déclare qu'il reste encore beaucoup de travail à faire notamment au niveau de la modification des règlements, à la date de rentrée des dossiers, au statut du manager, au modèle de contrat de travail établi par l'IHF, à l'obligation d'aligner un certain nombre d'équipes « jeunes » avec prise en compte d'équipes alignées à l'étranger, à la compétition M23 et aux arbitres.

- P. Moons demande à chacun de prendre le temps de la réflexion afin qu'une décision puisse être prise lors de la prochaine réunion. Il pourrait être envisagé de tester le système à partir de la saison 2018/2019 sans application d'amendes ni application de sanctions.

5. Fanseat

- Le contrat avec cette société n'a pas encore été signé. Des remarques ont été faites par F. Soetaert et il devrait en être tenu compte dans la rédaction de la convention.
- J.L. Dessart fait état d'une remarque du Fémina Visé dont une rencontre était couverte par la télévision régionale RTC dont les responsables ont été priés de céder leur place à l'équipe de Fanseat sans beaucoup de ménagement.
- Quoi qu'il en soit, on enregistre que des réactions positives par rapport aux livestreaming des rencontres de la BENELeague.

6. Commission technique

- D. Verhofstadt communique qu'il s'est réuni dernièrement avec J. Vonckx et J. Vandenberg concernant le document technique « 2022 »
- Un nouvel entraîneur, L. Worm, a été désigné pour s'occuper de l'équipe nationale féminine. Il sera secondé par C. Schepers.
- Un tournoi M20 avec la participation des équipes d'Espagne, de Lituanie et de Pologne se déroulera fin décembre à Herstal.
- Les M20 ont également été invités à rencontrer l'Allemagne les 02/03.11.17.
- Pour la rencontre TUR-BEL, la délégation belge se composera de 16 joueurs, 4 membres du staff technique et E. Dupain.
- P. Moons rappelle les différentes conditions financières des membres du staff technique.
- Pour le match BEL – NED, le président explique la nouvelle répartition des invitations VIP. Il s'agit de veiller à la réduction des coûts. 10 places invités URBH – 5 places LFH – 5 places VHV – 10 places NHV. Les présidents et entraîneurs des équipes belges fournissant des joueurs à la sélection nationale seront également invités. Les ligues peuvent obtenir des invitations supplémentaires au prix de 50 €.

7. Marketing

- Le président constate qu'autour de la table il n'y a aucun responsable des recettes. Il estime qu'un représentant du marketing devrait assister aux réunions du CEP pour pouvoir répondre aux questions concernant le sponsoring, les rentrées.

Il ajoute que la commission « marketing » ne bouge pas, que ce n'est pas une question de personnes mais que la structure ne fonctionne pas. Si l'URBH devait organiser une poule de l'Euro 2022, il s'agirait de s'organiser différemment.

Se référant à son expérience, J.F. Hannosset émet l'idée que chaque administrateur prenne en charge un ou deux projets.

P. Moons entend ce point de vue mais il rappelle que concrètement, à la réunion du 22.06.17, un document « ateliers 2022 » avait été remis à chaque administrateur avec demande de réflexion et de retour vers lui. Il lui a bien fallu constater que seul J.L. Dessart avait réagi à sa sollicitation.

8. Championnats 2018/2019

- En D1 Nationale messieurs, il y aura un montant direct et un descendant direct de BENELeague.
- S'agissant de l'organisation des PO qui détermineront le champion de Belgique et le descendant en BENELeague, J.L. Dessart et F. Soetaert sont chargés d'organiser une réunion avec les clubs concernés.

9. Divers

- L'accord de collaboration avec la FFHB sera prolongé. Il s'agira de connaître les attentes de la Commission Technique ainsi que de la Commission d'arbitrage.
Pour rappel, le COIB tient à ce que la collaboration URBH/FFHB continue.

10. Communication du président

- Le président déplore les faits qui sont survenus à l'occasion de la réunion du C.A. de la L.F.H. du 22.08.17 et espère qu'une solution sera trouvée.
- Piet Moons souhaite rendre hommage à André Vertommen, parti beaucoup trop vite et fait part de son respect pour tout le travail effectué tant au niveau de son club que de celui de la VHV et de l'URBH.

Prochaine réunion le 23.11.17